

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 décembre 2006

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBALUT - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX**Membres excusés** : M. BRIOT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS) - M. HELIE**Membres absents** : M. BAZIN**OBJET
DE LA DELIBERATION****Opération de Renouveau Urbain (O.R.U.) des Grésilles - Médiathèque Jean-François Champollion - Eclairage nocturne - Marché de maîtrise d'oeuvre conclu entre la Ville et l'équipe dont le mandataire est la société François Chochon et Laurent Pierre Sarl - Avenant n° 1**

Monsieur Jean-Pierre Gillot, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations des 29 septembre et 3 novembre 2003, et des 29 mars et 27 septembre 2004, le Conseil Municipal a successivement décidé la construction, par la Ville, d'une médiathèque "interquartiers" dans le cadre de l'Opération de Renouveau Urbain (O.R.U.) des Grésilles, adopté le programme des travaux, fixé le montant de leur enveloppe financière prévisionnelle, attribué au terme d'un concours, sa conception à l'équipe de maîtrise d'oeuvre dont le mandataire est la société François Chochon et Laurent Pierre (F.C.L.P.) Sarl et confié l'exécution des travaux de construction à l'entreprise, par lots séparés, dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres.

Dénommée "Jean-François Champollion", cette médiathèque constitue une composante importante de la rénovation en cours du quartier des Grésilles.

Son implantation privilégiée, en entrée de ville, à l'angle des avenues Champollion et Raymond Poincaré mériterait d'être soulignée en période nocturne.

C'est pourquoi, la mise en oeuvre d'un éclairage spécifique de mise en valeur est proposée pour un coût estimatif de travaux de 47 300 € T.T.C. Elle doit être confiée au maître d'oeuvre de l'opération, afin de s'adapter harmonieusement aux caractères affirmés et attractifs de l'architecture du bâtiment prévus par le programme initial.

Le montant de cette mission particulière serait de 12 558 € T.T.C., réalisation de deux esquisses et intervention d'un plasticien éclairagiste comprises.

L'augmentation de la rémunération est de 2,59 % par rapport au montant initial du marché.

Par ailleurs, il convient d'arrêter le montant du forfait définitif de rémunération, conformément à la réception de l'avant-projet détaillé pour un coût prévisionnel des travaux de 2 984 020 € T.T.C.

Afin de prendre en compte ces évolutions, il est proposé de conclure l'avenant suivant :

- le marché n° 20030995 notifié le 5 juillet 2004 et conclu avec le groupement conjoint F.C.L.P. Sarl, Alto ingénierie, Tracor ingénierie et ETBAT dont le mandataire est la société François Chochon et Laurent Pierre (F.C.L.P.) Sarl, 14, rue Commines, 75003 Paris, d'un montant provisoire de rémunération de 466 026,18 € T.T.C., est modifié comme suit :

Avenant n°1

- montant définitif de la rémunération	:	484 604,85 € T.T.C.
- montant des prestations relatives à la "mise en lumière" du bâtiment	:	12 558,00 € T.T.C.
- montant total	:	<u>497 162,85 € T.T.C.</u>

Le projet d'avenant a été soumis à la commission d'appel d'offres qui a émis un avis favorable.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1) décider d'établir un avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre passé entre la Ville et le groupement conjoint F.C.L.P. Sarl, Alto ingénierie, Tracor ingénierie et ETBAT dont le mandataire est la société François Chochon et Laurent Pierre (F.C.L.P.) Sarl, pour la construction de la médiathèque Jean-François Champollion tel qu'il est proposé ;

2) m'autoriser à signer cet avenant.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT